

La lettre de PERSAC

11

RECTO

- Permanences de l'architecte des bâtiments de France.
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 22.10.2021.

VERSO

- Les tarifs municipaux 2022.
- Marché de Noël, SIMER, etc..
- Dates à retenir.

Novembre 2021

Architecte des bâtiments

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Vous envisagez des travaux de construction ou d'aménagement sur la commune et votre projet est situé dans un espace protégé (en abords de monuments historiques, dans un site ou bien en site patrimonial remarquable). En conséquence, la demande d'autorisation que vous devrez déposer auprès de la Mairie sera soumise à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Afin de solliciter des conseils et de connaître les éventuelles prescriptions correspondant à votre projet, vous pourrez la rencontrer, sur rendez-vous, lors de ses prochaines permanences :

Mercredi 19 Janvier 2022 (de 9h30 à 12h30)

Mercredi 23 Février 2022 de (9h30 à 12h30)

Mercredi 16 Mars 2022 de (9h30 à 12h30)

Mercredi 20 Avril 2022 de (9h30 à 12h30)

Mercredi 18 Mai 2022 de (9h30 à 12h30)

Mercredi 22 Juin 2022 de (9h30 à 12h30) à la

Sous-Préfecture de Montmorillon

1, boulevard de Strasbourg

86500 MONTMORILLON

secrétariat de Mme Corinne GUYOT, qui vous fixera un RV tel : **05.49.55.63.27** (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00) ou bien par messenger :

udap.vienne@culture.gouv.fr

Le conseil municipal du lundi 22 novembre 2021 a décidé

■ à l'unanimité de fixer les tarifs municipaux édités au verso de cette lettre qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022. D'autre part, les associations persacoises bénéficieront de la location gratuite des salles.

■ à l'unanimité de fixer les tarifs des location ci-dessous des tentes de plein-air qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022. D'autre part, les associations persacoises bénéficieront de la location gratuite des tentes une fois par an.

LOCATION TENTES PLEIN AIR DEUX JOURS (Montage / Démontage)	ASSOCIATIONS PERSACOISES PARTICULIERS PERSACOIS	MAIRIES CCGV
8 m x 5 m	80,00	120,00
12 m x 5 m	120,00	160,00
Les deux	150,00	225,00
En sus Forfait semaine	10,00	10,00

■ à l'unanimité de réviser les loyers en fonction de l'indice de revalorisation légale pour les bâtiments suivants :

- 6 studios et 1 appartement du centre d'accueil
- 2 pavillons du centre d'accueil - Rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »
- Rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie » - Cabinet d'infirmiers

■ à l'unanimité de verser une gratification de 365,00 € à Monsieur Jean-Claude HEBRAS pour son service de surveillance et de gestion du plan d'eau communal en qualité de collaborateur occasionnel du service public.

■ par 12 pour, 1 contre et 1 abstention de maintenir les tarifs actuels de la cantine scolaire à 2,65 € pour les enfants et 5,30 € pour les adultes, pour l'année scolaire 2021 / 2022, du 1er janvier 2022 au 7 juillet 2022 et de ne pas appliquer le tarif différencié suivant le quotient familial. Une étude approfondie sera menée.

■ à l'unanimité d'approuver le transfert de la compétence sur les Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques (IRVE) au Syndicat ENERGIES VIENNE.

■ par 14 pour et 1 abstention d'approuver le rachat du matériel d'équipement proposé par l'ancien boulanger, Michel BRUNET, s'élevant à 3 550 € TTC

MATERIEL	QUANTITE	COUT TTC
Chambre de fermentation	1	1 500 €
Chariot avec grilles chambre	1	500 €
Façonneuse Bertrand	1	650 €
Refrigerateur d'eau	1	600 €
Caisse enregistreuse	1	150 €
Meuble vitrine	1	150 €
TOTAL ACHAT	6	3 550 €

■ de choisir l'office notarial de Verrières pour dresser l'acte notarié du contrat de location/vente du matériel et du bail locatif de la boulangerie.

■ et enfin de fixer le loyer du local « 4 Grand Rue » d'un montant de 400 € avec une gratuité d'une durée de 6 mois.

■ à l'unanimité de donner son accord afin que le maire négocie l'achat de la licence tabac en cas de non repreneur au 24 décembre 2021.

Marché de Noël

Le comité des fêtes organise le 22 décembre un marché de Noël. Rendez-vous donc à partir de 15h00 à l'espace 3 rivières. Une vingtaine d'exposants seront présents jusqu'à 20h00

Élection présidentielle

Les inscriptions sur la liste électorale pour l'élection présidentielle peuvent être effectuées jusqu'au 4 mars 2022. L'élection se déroulera le 10 et le 24 avril. Pour les jeunes ayant effectué leur Journée d'appel et venant d'avoir 18 ans, l'inscription est automatique.

SIMER

Le **SIMER** vous accompagne dans le tri de vos déchets. Conseils et notification de collecte, réclamations, facturation et plein d'autres services à découvrir avec l'application **MonTri** scanneur de code barre pour votre smartphone.



Le maire, le conseil municipal et les employés de la commune vous souhaitent de merveilleuses fêtes de fin d'année.



TARIFS MUNICIPAUX 2022	COMMUNE / HORS COMMUNE	
LE CAMPING (TARIF JOURNALIER)		
Adulte	1,00	1,00
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	0,50
Emplacement	2,00	2,00
Branchement électrique	2,00	2,00
LES CARTES DE PECHE		
Cartes annuelles	45,00	50,00
Cartes journalières ouverture et Jour des lâchers de poissons	10,00	10,00
Cartes journalières ordinaires	6,00	6,00
SALLE DES FETES		
Vin d'honneur	80,00	100,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	160,00
Repas complet 2 jours	180,00	240,00
LE CENTRE D'ACCUEIL		
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	65,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	105,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	150,00
LE PLAN D'EAU COMMUNAL		
LE MATERIEL		
Table 2 m	2,00	2,00
Plateau 4 m	3,00	3,00
Banc	1,00	1,00
Chaise	0,50	0,50
LES BATIMENTS		
La halle touristique 1 jour	130,00	180,00
La halle touristique 2 jours	200,00	270,00
Forfait jour supplémentaire	100,00	130,00
LOCATION PARQUET		
Ensemble parquet	30,00	30,00
LE PRESBYTERE		
Loyer annuel	<i>Plus de loyer</i>	
CONCESSION DE CIMETIERE		
Concession trentenaire - prix du m ²	75,00	
Concession cinquantenaire - prix du m ²	100,00	
COLOMBARIUM		
Case pour 30 ans	350,00	
Option : gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	

DATES à RETENIR



Pose des décorations de NOËL
-RDV Espace 3 Rivières à 14 H,
16 h goûter pour les courageux



Conseil municipal
-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "**persac.fr**"



Marché de Noël du comité des fêtes
-Espace 3 Rivières à partir de 15 H



Mairie de PERSAC, 3 Grand' rue - 86 320 PERSAC



persac@departement86.fr - persac.fr



05.49.48.47.15

